



**CRÉATION DE PLACES
DANS L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE**
Évaluation et localisation des besoins
en Région de Bruxelles-Capitale

SYNTHÈSE
JUILLET 2018

RAPPORT COMMANDÉ PAR

Service École de perspective.brussels
dans le cadre de la Stratégie 2025
(objectif 6, axe 2 : « Programme bruxellois pour l'enseignement »)

AUTEURS

Pour le Brussels Studies Institute (BSI)

Benjamin WAYENS (Université libre de Bruxelles et Université Saint-Louis – Bruxelles)

Pierre MARISSAL (Université libre de Bruxelles)

Caroline d'ANDRIMONT (Brussels Studies Institute)

Anneloes VANDENBROUCKE (Brussels Studies Institute)

avec les contributions de

Abraham FRANSSSEN (Université Saint-Louis – Bruxelles)

Aude GARELLY

Kenneth HEMMERECHTS (Vrije Universiteit Brussel)

Dimokritos KAVADIAS (Vrije Universiteit Brussel)

Pour l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA)

chargé de l'estimation des populations scolaires communales

Xavier DEHAIBE

Corentin DUSSART

Morgane VAN LAETHEM

COMITÉ DE PILOTAGE DE L'ÉTUDE

Julie LUMEN, Anne DUJARDIN, Xavier DEHAIBE, Corentin DUSSART, Morgane VAN LAETHEM (perspective.brussels)

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Couverture : Jonas GILLES / Reporters – Pages intérieures : Jonathan ORTEGAT

MISE EN PAGE ET IMPRESSION

Kaligram sprl

TRADUCTION

Traduit du français vers le néerlandais par Blablabla bvba et SFX Translated

Relecture : Anneloes VANDENBROUCKE

ÉDITEUR RESPONSABLE

Christophe SOIL, Directeur général, perspective.brussels

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Service École, perspective.brussels

59, rue de Namur

1000 Bruxelles

info@perspective.brussels

www.perspective.brussels/service-ecole

Dit rapport is ook verkrijgbaar in het Nederlands.

Les auteurs tiennent à remercier vivement tous les interlocuteurs ayant pris le temps de répondre aux interviews et de participer aux différents workshops, ainsi que les membres du comité d'accompagnement pour leurs relectures attentives.

Dépôt légal : D/2018/14.054/3

Reproduction autorisée moyennant mention de la source

© 2018 perspective.brussels & Brussels Studies Institute

CRÉATION DE PLACES DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Évaluation et localisation des besoins en Région de Bruxelles-Capitale

SYNTHÈSE
JUILLET 2018



PRÉAMBULE

Dans le cadre du Programme bruxellois pour l'enseignement de la Stratégie 2025 pour Bruxelles¹, le Service École de perspective.brussels est chargé de réaliser l'estimation des besoins en création de places dans l'enseignement secondaire en Région bruxelloise par formes d'enseignement (filères générales, techniques ou professionnelles). Dans l'enseignement secondaire, il est plus facile d'approcher la demande scolaire, qui peut être dérivée des perspectives démographiques, que l'offre. Les particularités de forme (général, technique et professionnel), d'organisation (multiples enseignants, regroupement et division de classes selon les cours) et d'infrastructures (salles de sport, laboratoires, ateliers) de l'enseignement secondaire compliquent la photographie de l'état actuel des places disponibles, et donc aussi l'estimation du nombre et du type de places supplémentaires à créer.

Sous l'égide du Service École de perspective.brussels, le *Brussels Studies Institute* (BSI) et l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA) ont combiné leurs expertises, d'une part, pour estimer le nombre de places nécessaires à l'horizon 2025 dans l'enseignement secondaire en Région de Bruxelles-Capitale et, d'autre part, pour définir les zones où une offre supplémentaire devrait être développée de manière prioritaire. Le rapport complet de l'étude ainsi que ses deux rapports annexes sont consultables sur le site de perspective.brussels. Afin de permettre une diffusion des résultats de l'étude, perspective.brussels a décidé de réaliser une synthèse reprenant les principaux constats qui se sont dégagés de l'étude.

Cette synthèse reprend aussi des recommandations sur le nombre de places à créer d'ici 2025 dans l'enseignement secondaire en Région bruxelloise, compte tenu des projets de création de places programmés ; sur les formes d'enseignement à développer et sur les lieux où privilégier la création de nouvelles places sur le territoire régional. Elle tient également compte d'éléments contextuels tels que le manque d'attractivité de certaines écoles, l'accessibilité en transports en commun ou encore les réglementations en vigueur relatives aux inscriptions dans chacune des Communautés.

Christophe Soil,
Directeur général de perspective.brussels

Julie Lumen,
Facilitateur École

1. Voir <http://strategie2025.brussels/>

INTRODUCTION

La présente publication synthétise les résultats de l'étude menée par le BSI et l'IBSA et s'articule autour des trois points suivants :

- > L'estimation de la population scolarisée en Région bruxelloise à l'horizon 2025 par Communauté, forme d'enseignement et degré. Ce travail a été effectué par l'IBSA, avec le support du BSI et d'experts des Communautés et Commissions communautaires. Elle a donné lieu à une publication, le cahier de l'IBSA n°7². Cette estimation, réalisée à l'échelle communale, a ensuite été ventilée par quartiers par les chercheurs du BSI. Elle constitue le volet « demande ».
- > L'estimation des capacités à l'horizon 2025 dans l'enseignement secondaire en Région bruxelloise, au travers de l'exploitation des fichiers de comptage des élèves (pour évaluer les capacités existantes) et de la comptabilisation des projets de création de places scolaires, recensés par le Service École de perspective.brussels. Cette estimation constitue le volet « offre ».
- > La confrontation de l'estimation de l'offre à la croissance de la population scolaire (autrement dit, la demande scolaire), à une échelle infra-communale, pour dégager les espaces déficitaires. Les parties de la Région desservant au mieux ces zones déficitaires ont été identifiées en tenant compte de l'accessibilité en transports en commun à l'horizon 2025, de manière à faire apparaître des zones prioritaires pour la création de places supplémentaires, par la création de nouvelles écoles ou la remobilisation d'infrastructures non exploitées à leur pleine capacité.

2. DEHAIBE, Xavier, DUSSART, Corentin et VAN LAETHEM, Morgane, 2017. *Projections de la population scolaire bruxelloise à l'horizon 2025*. Bruxelles : éditions IRIS, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse. Les cahiers de l'IBSA, 7.

MÉTHODOLOGIE

Comme toute démarche d'évaluation prospective, le travail réalisé se fonde sur des hypothèses et des choix, dont il convient de tenir compte lorsque l'on interprète et commente les résultats.

Les hypothèses

- a. L'estimation du nombre de résidents bruxellois à scolariser est issue des projections de population par âge et du taux de scolarisation en Région de Bruxelles-Capitale réalisées par l'IBSA³. Une large partie des enfants concernés étant déjà présents sur le territoire, la marge d'erreur de l'estimation est faible et essentiellement liée à la migration.
- b. La ventilation infra-communale de la population scolaire bruxelloise tient compte de la géographie actuelle des lieux de résidence des enfants concernés. Cela néglige⁴ donc certains développements immobiliers pouvant avoir un impact important à l'échelle locale. Cela néglige également l'effet, à l'intérieur de chaque commune, des éventuels futurs déménagements des élèves concernés. Cependant, l'impact de ces approximations est limité par les distances moyennes domicile-école plus importantes dans l'enseignement secondaire que dans l'enseignement fondamental.
- c. La navette scolaire entrante (flux scolaires entrants dans la Région bruxelloise) est maintenue au niveau maximum observé entre 2009-2010 et 2014-2015. L'hypothèse retenue ici est clairement volontariste : la navette entrante est tendanciellement en baisse, mais c'est sans doute au moins en partie le résultat d'une saturation des établissements bruxellois, qui ne devrait pas être entérinée. On postule aussi un maintien d'une capacité à scolariser des enfants de la périphérie bruxelloise.
- d. La proportion des élèves scolarisés dans chacune des Communautés est maintenue constante. Aucune autre hypothèse n'est posée en la matière, même si une création plus rapide ou importante de places au sein d'une des Communautés pourrait faire évoluer cette répartition.
- e. La répartition relative des élèves au sein des degrés et formes d'enseignement est maintenue constante. Aucune hypothèse d'évolution n'est posée en la matière, même si des réformes ou une évolution des aspirations des parents pourraient à terme modifier la répartition des élèves entre filières.
- f. Dans chaque commune, les propensions relatives des élèves à fréquenter les différents segments de l'enseignement (Communauté et forme) sont maintenues constantes.

3. Ibidem

4. En termes de distribution géographique intra-communale, mais pas en termes d'effectifs, puisque la croissance totale communale a fait l'objet d'une estimation.

- g. Les démarches prospectives se concentrent sur les principales formes de l'enseignement secondaire (général, technique et professionnel), à l'exclusion de l'enseignement spécialisé, en alternance ou d'autres formes spécifiques (classes d'accueil pour les élèves primo-arrivants par exemple). Ces dernières offres sont trop spécialisées pour qu'une réflexion spatiale visant à définir des zones prioritaires de création d'équipement soit pertinente à l'échelle infrarégionale.
- h. La capacité des écoles existantes est assimilée au nombre d'élèves inscrits au cours de la dernière année disponible au moment de la réalisation de l'étude (à savoir, l'année scolaire 2015-2016). Certaines écoles secondaires ont dès lors peut-être encore des places disponibles, mais nous considérons que ces places ne sont pas ou peu demandées et qu'elles ne sont pas mobilisables à court terme, car peu attractives. Un déficit identifié dans le cadre de la présente étude peut donc être comblé soit par une création de places nouvelles, soit par une réactivation de places inutilisées peu demandées. De même, certaines écoles sont peut-être sur-occupées, car très attractives. On pourrait considérer qu'il s'agit là d'une vision minimaliste de la capacité existante, mais la consultation des acteurs bruxellois de l'enseignement et quelques traitements statistiques ciblés laissent clairement entendre que les capacités existantes non-mobilisées se concentrent dans des établissements et/ou des filières peu demandés.
- i. La capacité créée par les nouveaux projets de création de places scolaires est considérée comme étant mobilisée à 100 %, et ce, dès l'ouverture des places. C'est là une hypothèse très volontariste.
- j. Tous les projets de création de places scolaires programmés sont supposés être réalisés à la date prévue. Aucune destruction de l'offre existante n'est censée avoir lieu. À nouveau, il s'agit là d'hypothèses très volontaristes.
- k. Les profils de distances domicile-école observées dans les différents segments (Communautés et filières) de l'enseignement sont maintenus constants.
- l. Le réseau de transports en commun prévu pour 2025 est supposé être effectivement mis en œuvre et avoir une capacité suffisante pour assurer les déplacements des élèves.

Toutes ces hypothèses se veulent prudentes pour ce qui est de la demande, pragmatiques pour l'offre existante et volontaristes pour ce qui est de l'offre en cours de création. Ces hypothèses se veulent aussi relativement transparentes. Les estimations fournissent donc une situation potentielle en 2025 (terme que nous préférons à probable) qui peut orienter l'action des différents acteurs

et permettre d'évaluer l'impact ou la pertinence des actions entreprises. Certaines hypothèses résultent d'une nécessité opérationnelle issue d'un manque de données (sur la capacité actuelle notamment). C'est pourquoi des recommandations porteront sur la collecte de données indispensable au pilotage de l'offre d'enseignement en Région bruxelloise.

Le libre choix de l'éducation

> **Le libre choix linguistique**

En Région bruxelloise, en raison du statut linguistique bilingue propre à la Région, les parents sont libres de choisir si leurs enfants vont dans l'enseignement néerlandophone ou francophone. Les intentions des parents à cet égard ne peuvent guère être estimées et ne peuvent donc pas être quantifiées aisément. La présente étude se fonde par conséquent, pour la répartition linguistique, sur les dernières situations observées disponibles, sans faire de simulation quant à l'évolution des ratios de répartition entre Communautés à l'avenir.

> **Le libre choix en matière de réseau**

Pour rappel, le pacte scolaire ratifié en 1959 par le gouvernement belge précise que les parents peuvent choisir librement l'éducation qu'ils veulent donner à leur enfant : ils ont donc le choix d'inscrire leurs enfants soit dans une école officielle (écoles organisées par l'État –aujourd'hui les Communautés–, des provinces ou des communes) soit dans une école « libre » (écoles majoritairement catholiques). Les perspectives développées dans la présente étude ne sont pas déclinées par réseau d'enseignement (officiel organisé par les Communautés, officiel subventionné, libre subventionné).

> **Le libre choix de la forme d'enseignement**

En Belgique, il existe aussi une certaine liberté de choix (partiellement contrainte par les résultats scolaires dans le degré inférieur de l'enseignement secondaire) en matière de forme d'enseignement (à savoir les filières générales, techniques, professionnelles et artistiques). Ce choix est largement déterminé par l'organisation de l'offre scolaire, qui peut évoluer en fonction des politiques d'enseignement, mais aussi des aspirations des parents. À nouveau, comme il n'est pas dans les intentions de cette étude de se prononcer sur l'évolution de l'organisation des études ni même sur le degré de liberté en matière d'orientation accordé aux parents, les estimations ont été réalisées au sein de chacune des formes d'enseignement, en maintenant constante, à l'échelle communale, leur part relative. De même, dans cette logique, il faut éviter de compenser les déficits et les surplus entre formes d'enseignement, ce qui reviendrait à acter une évolution de la structure de l'offre (ou de la demande des parents).



Cette section a pour but d'évaluer la « demande », c'est-à-dire la population scolaire en Région de Bruxelles-Capitale par zone géographique, âge, Communauté et forme d'enseignement.

1. L'estimation de la demande scolaire en 2025 se base sur les projections de population scolaire communales (au lieu de résidence) et les taux de scolarisation en Région bruxelloise. Cette estimation inclut également les flux d'élèves entre la Région bruxelloise et les Régions flamande et wallonne.

Dans le cadre de la présente étude, l'IBSA, en étroite collaboration avec le BSI, a établi une méthodologie actualisée d'estimation de la population scolaire en Région bruxelloise. La population bruxelloise scolarisée en Région de Bruxelles-Capitale en 2024-2025 est obtenue en isolant parmi la population projetée en 2025 (projections démographiques communales de l'IBSA) la part de la population qui sera concernée par l'enseignement, au moyen de taux de scolarisation par âge.

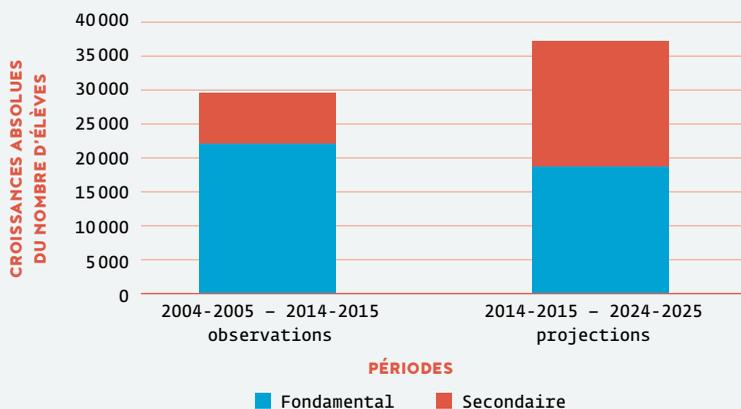
Méthode d'estimation de la population scolaire

Deux populations scolaires sont ainsi évaluées : les enfants bruxellois qui iront à l'école (en Région de Bruxelles-Capitale ou ailleurs) et les enfants bruxellois qui iront à l'école en Région bruxelloise (portion bruxelloise de la population scolaire). La différence entre la population bruxelloise scolarisée et la population bruxelloise scolarisée en Région bruxelloise constitue les sortants (élèves bruxellois scolarisés hors de la Région). Pour déterminer la population totale scolarisée en Région bruxelloise, on y ajoute une estimation des flux entrants, issus essentiellement de la périphérie proche. L'hypothèse adoptée est celle d'un maintien du flux maximum observé entre 2009 et 2015 par Communauté. Les estimations réalisées postulent donc que la population scolaire à prendre en charge dans le futur par l'enseignement en Région de Bruxelles-Capitale doit prendre en compte non seulement la croissance démographique régionale, mais aussi les résidents de la périphérie proche souhaitant un accès à l'offre bruxelloise.

Le calcul prospectif de la population scolaire sur base de ces hypothèses confirme qu'entre 2014-2015 et 2024-2025, c'est dans l'enseignement secondaire que le nombre d'élèves devrait augmenter le plus (figure 1).

Les écoles secondaires bruxelloises accueilleraient ainsi 19 500 élèves supplémentaires, soit l'équivalent d'un cinquième de la population actuelle de ce niveau d'enseignement.

FIGURE 1 : CROISSANCES ABSOLUES DE LA POPULATION SCOLAIRE EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE.



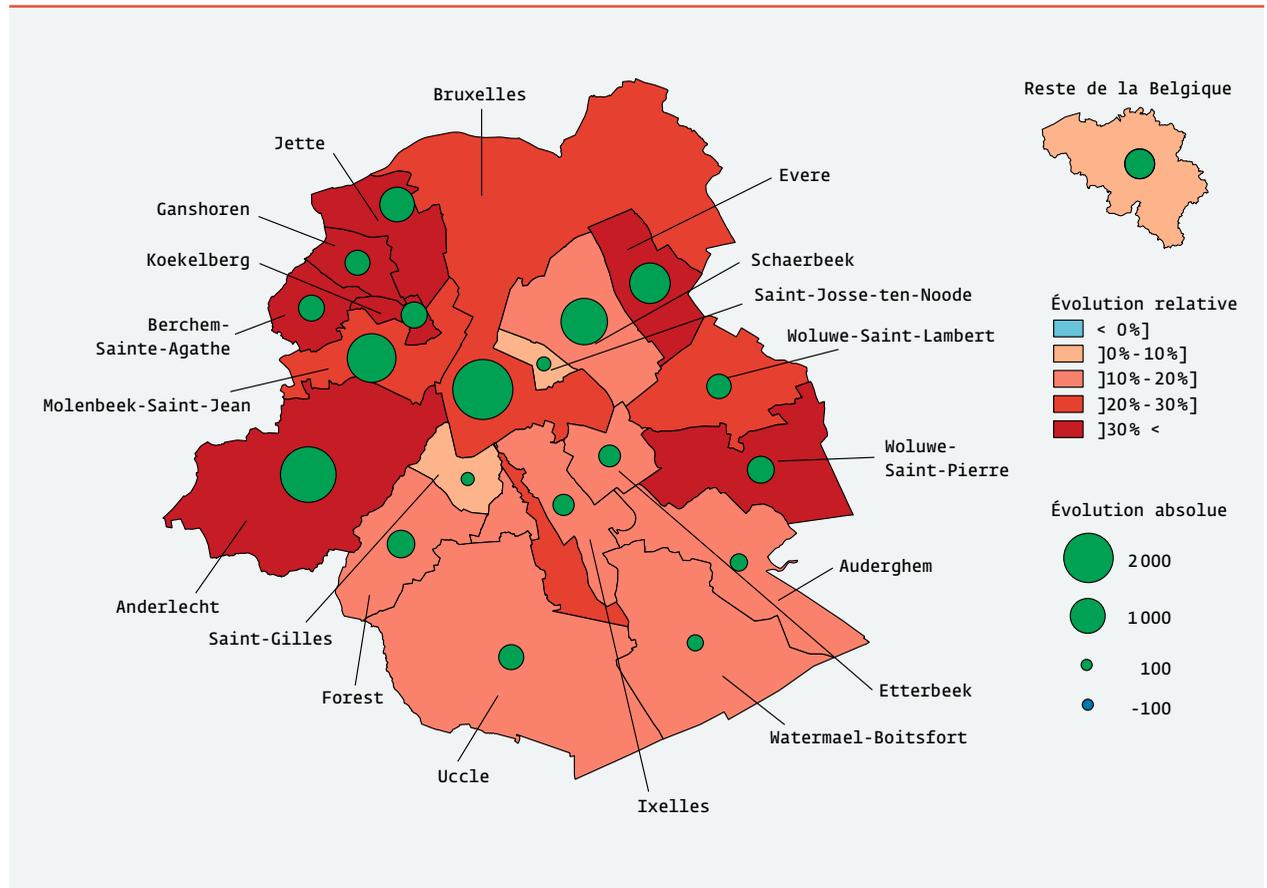
Source : observations 2014-2015 : ETNIC, 2016 (fichiers élèves) et Vlaamse Overheid, 2016 (fichiers élèves) ; projections : IBSA

Les estimations poursuivies au-delà de 2025 laissent entrevoir que les efforts de création de places scolaires, indispensables à court et moyen terme, ne seront vraisemblablement pas perdus à long terme. En effet, la population en âge de scolarisation devrait continuer à augmenter bien au-delà de l'année scolaire 2024-2025, tous les niveaux d'enseignement étant touchés. Les nouvelles classes créées seraient donc utilisées par de nouvelles générations d'élèves bruxellois. Ceci sans même tenir compte des besoins de « dédensification » de certains établissements qui ont largement poussé les murs au détriment du cadre de vie des élèves et des conditions de travail du personnel enseignant.

2. Les lieux où se concentre la croissance de la population scolaire ont été définis à l'échelle communale, sur base des perspectives de population par âge.

Une première cartographie confirme que, si la population scolaire est globalement en croissance en Région de Bruxelles-Capitale, cet accroissement ne devrait pas s'opérer de manière homogène sur l'ensemble du territoire régional (figure 2). **Les communes du Nord et de l'Ouest de la Région devraient être les plus confrontées à l'augmentation du nombre d'élèves dans l'enseignement secondaire.**

FIGURE 2 : LOCALISATION À L'ÉCHELLE COMMUNALE DE L'ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES SCOLARISÉS EN RÉGION BRUXELLOISE DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, PAR LIEU DE RÉSIDENCE, ENTRE 2014-2015 ET 2024-2025.



Source : IBSA, ETNIC, 2016 (fichiers élèves) et Vlaamse Overheid, 2016 (fichiers élèves), calculs IBSA

3. La croissance de la population scolaire a été répartie par Communauté, forme et degré de l'enseignement secondaire, en postulant à l'échelle communale un maintien des parts relatives de chacun des segments de l'offre scolaire.

La consultation des acteurs de l'enseignement secondaire bruxellois a montré que les logiques d'attractivité et le niveau de saturation sont significativement différents selon les formes (général, technique ou professionnel) et degrés d'enseignement (premier, deuxième et troisième degrés), mais aussi selon l'orientation dominante des établissements. Cela justifie donc de maintenir, dans les réflexions prospectives, une claire distinction entre les filières du général et les filières techniques ou professionnelles. Il ne s'agit pas là d'un jugement de valeur, mais d'un constat. **Une distinction a été systématiquement opérée**

entre, d'une part, le 1^{er} degré et, d'autre part, les 2^e et 3^e degrés (tableau 1), notamment parce que des logiques d'autonomisation du premier degré sont parfois à l'œuvre (par exemple, dans les réflexions du Pacte d'Excellence pour l'enseignement francophone). **Dans les 2^e et 3^e degrés, le général a été distingué du technique et du professionnel**, notamment parce que dans ces filières, l'organisation des classes peut significativement différer, les besoins en locaux spécifiques augmentent face aux salles de classe « ordinaires ». Les profils d'enseignants sont aussi plus diversifiés et moins « substituables » dans le technique et le professionnel.

Un « cliché » de la répartition de 2015

Dans le cadre de cette projection, la répartition des élèves entre Communautés et formes d'enseignement de 2014-2015 a été appliquée à la population scolaire projetée pour chaque commune de résidence. En conséquence, la proportion d'élèves scolarisés par Communauté et par forme en 2024-2025 sera, par commune, identique à celle observée en 2014-2015, ce qui constitue une hypothèse très conservatrice.

TABLEAU 1: STRUCTURE (COMMUNAUTÉ, DEGRÉ ET FORME) DE L'ÉVOLUTION PROJETÉE DES EFFECTIFS SCOLARISÉS DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ORGANISÉ OU SUBVENTIONNÉ PAR LES COMMUNAUTÉS EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE.

	Degré 1	Général : degrés 2,3	Technique- Professionnel : degrés 2,3	Total pris en compte dans l'étude	Total population scolaire	
Enseignement francophone	Effectifs 2015	26 464	26 065	24 520	77 049	81 584
	Projections de population scolaire 2025 (IBSA)	31 937	30 284	29 174	91 395	96 501
		+21%	+16%	+19%	+19%	+18%
Enseignement néerlandophone	Effectifs 2015	4 789	4 623	3 802	13 214	14 994
	Projections de population scolaire 2025 (IBSA)	5 718	5 574	4 563	15 855	17 126
		+19%	+21%	+20%	+20%	+14%
Total Région de Bruxelles-Capitale	Effectifs 2015	31 253	30 688	28 322	90 263	96 578
	Projections de population scolaire 2025 (IBSA)	37 655	35 858	33 737	107 250	113 627
		+20%	+17%	+19%	+19%	+18%

L'enseignement spécialisé, l'enseignement en alternance et les autres formes spécifiques ne sont pas pris en compte dans les modélisations ultérieures de cette étude. Le total pris en compte dans l'étude se limite donc à l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice tandis que le total de la population scolaire englobe également les élèves scolarisés dans l'enseignement spécialisé, l'enseignement en alternance et les autres formes spécifiques d'enseignement secondaire.

Source : IBSA, ETNIC, 2016 (fichiers élèves) et Vlaamse Overheid, 2016 (fichiers élèves), calculs IBSA et ULB-IGEAT

Quid de l'enseignement spécialisé ?

Plusieurs spécificités de l'enseignement spécialisé rendent peu pertinente une approche des besoins de création de places dans une perspective spatiale trop précise. Tout d'abord, les effectifs étant plus faibles (2 776 élèves scolarisés dans l'enseignement secondaire spécialisé côté francophone, 616 côté néerlandophone en 2014-2015), les besoins supplémentaires liés à la croissance démographique et aux flux entrants et sortants estimés pour 2025 le sont aussi (+573 FR, +14 NL). Par ailleurs, la méthode de projection est encore très dépendante de l'offre pour ce type d'enseignement et les marges d'erreurs relatives sont évidemment bien plus grandes dans le cas de faibles effectifs.

Ensuite, ce type d'enseignement est organisé en différents (sous-)types, dont chacun n'est organisé que dans une partie seulement des implantations. Le maillage territorial de l'offre scolaire spécialisée est donc très distendu et les distances domicile-école sont, de manière générale, nettement plus élevées que dans l'enseignement ordinaire. Ceci se traduit par des bassins de recrutement larges et par une part assez élevée de résidents non-bruxellois, tout particulièrement pour les (sous-)types aux effectifs les plus faibles. Ces distances domicile-école généralement très grandes dans le spécialisé, même pour les résidents bruxellois, enlèvent beaucoup de sens à la question d'une localisation précise des infrastructures.

En outre, des débats relatifs aux pratiques d'orientation des élèves vers le spécialisé sont actuellement en cours tant du côté francophone que néerlandophone, et il est actuellement difficile d'en estimer l'impact sur les besoins. Le maintien de certains élèves (en particulier ceux prenant du retard dans leurs apprentissages) dans l'enseignement ordinaire se traduirait, en plus des aspects socio-pédagogiques (notamment, éviter un phénomène de relégation), par un allègement de leurs déplacements.

Tous ces éléments nous incitent à exclure l'enseignement spécialisé de notre questionnement sur la spatialisation des besoins et de l'offre. Pour ce type d'enseignement, la question doit être posée sur base d'une analyse fine des besoins associés aux différentes pathologies. La masse critique pour justifier une offre adaptée et très spécialisée nécessite sans doute moins de réfléchir en termes de quartier idéal d'implantation que d'offre à l'échelle régionale, voire métropolitaine, bien qu'il soit évidemment positif pour les enfants de parcourir des distances moins importantes, ou, à tout le moins, dans des conditions moins éprouvantes.

4. La croissance de la population scolaire a été ventilée jusqu'au niveau des secteurs statistiques, pour permettre de s'affranchir du canevas administratif communal, en s'appuyant sur les lieux de résidence actuels de la population concernée.

Mener une réflexion sur les lieux où renforcer l'offre scolaire nécessite, en Région bruxelloise plus qu'ailleurs, de **mener une réflexion à une échelle infra-communale**, ce pour plusieurs raisons :

- > du fait de la diversité de la taille des communes et de leur imbrication ;
- > en raison des spécificités socio-économiques qui s'observent souvent à l'échelle infra-communale ;

- > au vu de la structure du bâti qui reste un déterminant fort de la localisation de la croissance démographique. La structure du marché du logement (possibilités de subdivision, taille des logements, prix) et des marchés fonciers (friches et espaces reconvertibles) ont une influence forte sur la logique de densification ;
- > du fait de l'accessibilité et de la liberté qu'ont de nombreux pouvoirs organisateurs (PO) d'agir sur l'ensemble du territoire régional, y compris de part et d'autre d'une frontière communale.

La ventilation des croissances communales à l'échelle des secteurs statistiques s'est appuyée sur la répartition actuelle de la population, sa structure d'âge (au travers d'une démarche de « vieillissement » des jeunes à leur lieu de résidence actuel) et sur le profil du quartier en termes de scolarisation par Communauté et forme d'enseignement.

Tenir compte des grands projets d'urbanisation ?

L'étude ne tient pas compte des nouveaux projets urbanistiques pour ventiler la croissance de la population scolaire. Ce choix de ne pas intégrer les grands projets de logements a toutefois peu d'impact sur les résultats finaux (voir supra, dans la rubrique « méthodologie »). Il y a par ailleurs une grande incertitude qui existe quant au délai de finalisation des différents projets d'urbanisation ainsi qu'une difficulté à estimer le nombre de ménages attendus (avec enfants en âge de scolarité) dans ces nouveaux logements.

NOTRE
ÉCOLE
ENGAGE
SOLUTIONS
MEILLEURE
MOBILITÉ



02

**COMBIEN DE PLACES
DISPONIBLES
AUJOURD'HUI
ET EN 2025 ?
ET OÙ ?**

À défaut de données consolidées sur la capacité existante des infrastructures de l'enseignement secondaire, cette section se base principalement sur les points de vue d'acteurs « clefs » de l'enseignement, tous réseaux confondus, en Région bruxelloise. Ces derniers ont été consultés concernant la problématique du besoin de places dans l'enseignement secondaire. Ont été rencontrés les interlocuteurs des principaux pouvoirs organisateurs (ou fédérations de pouvoirs organisateurs) actifs dans la Région de Bruxelles-Capitale. Nous renvoyons le lecteur, pour plus de détails, aux deux rapports annexes relatant respectivement les résultats de la consultation des acteurs francophones⁵ et néerlandophones⁶ de l'enseignement secondaire en Région bruxelloise. Ces rapports sont consultables sur le site de perspective.brussels.

1. Il n'y a actuellement pas de vision consolidée de l'offre existante exprimée en nombre de places.

La perception et l'analyse de la situation sont très variables selon les pouvoirs organisateurs (PO). Certains PO ont une connaissance très fine de l'offre scolaire au niveau local. Mais, par souci de discrétion des écoles, le partage d'informations (entre PO, réseaux, Communautés) est faible, si pas inexistant. Dès lors, **la connaissance globale de la situation en termes de places disponibles en Région bruxelloise est très partielle et imparfaite.**

Dans l'enseignement secondaire francophone, la situation n'est connue de manière exhaustive que pour la première année commune du 1^{er} degré (via le Décret inscriptions et la récolte de données opérée par la CIRI⁷). Le Décret inscriptions a donc permis de souligner la saturation croissante, mais non systématique, du premier degré des écoles secondaires bruxelloises. Dans l'enseignement secondaire

néerlandophone, les analyses réalisées par le LOP⁸ Brussel Secundair Onderwijs indiquent que certaines années d'étude et/ou options ont atteint leur pleine capacité. Cette situation se rencontre dans l'enseignement général, mais aussi dans le technique et certainement dans le professionnel. Un problème de capacité semble donc se profiler tant du côté de l'enseignement secondaire francophone que du côté néerlandophone.

Les acteurs de l'enseignement secondaire en Région bruxelloise soulignent qu'il existe des tentatives de mise en place de systèmes de suivi de l'évolution de l'offre, voire de la demande en nouvelles places, mais en ordre dispersé : au sein de certains réseaux, communes ou Communautés, au sein de certains segments (professionnalisant). Cela rend difficile, voire impossible, toute anticipation globale à l'échelle régionale. Ils soulignent aussi que le cloisonnement des systèmes d'inscription engendre des doubles inscriptions (y compris entre Communautés, mais aussi entre la Région bruxelloise et la Flandre au sein du système néerlandophone).

Dès lors, **les données consolidées relatives à l'offre d'enseignement secondaire en Région bruxelloise restent largement construites sur base des inscriptions et donc des élèves subsidiés et non pas sur base du nombre de places « physiques »** (puisque les places non-occupées n'y apparaissent peu ou pas). Les acteurs ont conscience du besoin de connaître le nombre de places pour piloter le système, mais les démarches en ce sens restent à ce jour limitées à certains segments du système éducatif.

5. FRANSSSEN, Abraham, GARELLY, Aude et VOSSEN, Émilie, 2017. *Évaluation des besoins en création de places dans l'enseignement secondaire en Région de Bruxelles-Capitale. Points de vue des acteurs de l'enseignement francophone à Bruxelles*. Bruxelles : Université Saint-Louis - Bruxelles.

6. HEMMERECHTS, Kenneth et KAVADIAS, Dimokritos, 2017. *Schoolcapaciteit in Brussel. Visies van stakeholders uit het Nederlandstalig Brussels onderwijs*. Bruxelles : Vrije Universiteit Brussel.

7. CIRI : Commission interréseaux des inscriptions de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Est entre autres chargée de gérer les demandes d'inscription et d'attribuer les places aux élèves dans les établissements de leur choix en première année commune du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire francophone, via l'application du Décret inscriptions.

8. LOP : Lokaal Overlegplatform. Plateforme de concertation locale. Dans l'enseignement néerlandophone, ces plateformes, qui concernent tant l'enseignement fondamental que l'enseignement secondaire, regroupent différents acteurs (des acteurs de l'enseignement, des parents d'élèves et certaines organisations locales qui sont confrontées à la question de l'égalité des chances dans l'enseignement). L'ensemble des écoles néerlandophones de la Région de Bruxelles-Capitale sont regroupées au sein d'un LOP, le LOP Brussel Secundair Onderwijs.

Que faire ?

- > Il apparaît nécessaire de mettre en place un **système de déclaration**, par les directions, quelques mois avant la rentrée scolaire, **du nombre de places (libres ou occupées) offertes à chaque degré et (au minimum) dans chaque forme**. On pourrait, pour ce faire, largement s'inspirer du système mis en place dans l'enseignement francophone par la CIRI pour la première année du secondaire, tout en veillant à prendre en compte les mécanismes similaires actuellement en cours de réflexion pour les écoles néerlandophones. Cette démarche pourrait **utilement faciliter le pilotage de l'offre**, notamment dans les filières techniques et professionnelles, générant une forme de transparence qui favoriserait la **concertation** plutôt que la concurrence à l'échelle du bassin bruxellois.
- > À l'issue de la période d'inscription, il y aurait lieu de **confronter le nombre de places déclarées aux inscriptions réellement effectuées, mais aussi aux demandes d'inscription insatisfaites** (collectées dans le cadre de procédures de régulation des inscriptions).
- > La mise en place de ce **cadastre des places** constitue de fait une forme d'aide au pilotage de l'offre bruxelloise d'enseignement, dont la responsabilité et le contrôle devraient s'opérer de manière intercommunautaire, dans une logique inter-réseaux et de manière globale pour l'enseignement secondaire. Il y a donc lieu d'expliquer les responsabilités en la matière. Cela acterait aussi le fait que le problème de l'enseignement bruxellois ne se limite pas à des questions d'ajustement a posteriori à l'évolution des effectifs scolarisés, mais qu'un **pilotage prospectif** est nécessaire **à l'échelle du bassin d'enseignement** que constitue la Région bruxelloise.
- > Il serait utile d'affiner la vision issue des déclarations par une **enquête de terrain** ayant pour objectif d'**améliorer la connaissance des infrastructures scolaires existantes** dans l'enseignement secondaire en Région bruxelloise. Une telle enquête permettrait de mieux évaluer les besoins en création de places scolaires dans l'enseignement secondaire, par option ou groupe d'options. Il s'agirait de mieux établir les locaux critiques en général et par filières. Dans le contexte actuel, la disponibilité de locaux de classe semble poser problème. Certaines options sont organisées pour un nombre très réduit d'élèves dans des classes qui pourraient en accueillir le double tandis que d'autres options ne peuvent être programmées faute de locaux adéquats (ateliers, laboratoires, etc.).

2. L'estimation du nombre actuel de places dans l'enseignement secondaire en Région bruxelloise se base dans cette étude sur le nombre de places disponibles en 2015.

La capacité actuelle du système scolaire fait aujourd'hui l'objet d'estimations, dont les hypothèses et le niveau de désagrégation peuvent significativement influencer sur les résultats. Faute de cadastre des places physiques disponibles, l'estimation de la capacité existante dans l'enseignement secondaire se fait donc aujourd'hui sur la base des effectifs observés. La question clef associée à cette démarche est celle des effectifs de référence à considérer.

Pratiquement, dans le cadre de la présente étude, nous avons choisi d'évaluer l'offre existante en assimilant le nombre de places occupées (autrement dit, les inscrits) au nombre de places disponibles en 2015. Cela revient à poser une hypothèse de saturation de l'offre existante au sein des écoles secondaires en Région de Bruxelles-Capitale.

Ce choix diffère des hypothèses posées dans le cadre d'autres études. Les démarches d'évaluation de la capacité menées à ce jour privilégient souvent une méthode dite « des maximas », qui établit la capacité d'un établissement en se basant sur la capacité maximale observée au cours de la période précédant l'estimation. Or, une partie des réserves de capacité générées par l'application de la méthode « des maximas » n'est pas forcément mobilisable à court terme du fait d'un défaut d'attractivité de certains établissements couplé au principe de liberté de choix de l'établissement accordée aux parents. La méthode « des maximas » tend donc à surévaluer le nombre de places disponibles.

Limites de la méthode « des maximas »

La méthode « des maximas » comporte certaines limites. Elle a notamment pour effet de maximiser la capacité des écoles existantes, individuellement, mais aussi globalement, notamment si les écoles ne rencontrent pas leur maximum la même année. En outre, cette méthode pose des problèmes lorsque l'on veut ventiler les réserves de capacité par degré et forme d'enseignement. Si l'on subdivise trop l'application de la méthode « des maximas » par forme et par degré dans un même établissement, on accentue le risque de surévaluer la capacité en cas d'évolution divergente entre les options ou en cas de cohortes d'élèves exceptionnelles (on prend alors en compte des maximas par forcément simultanés qui peuvent se compenser parfois d'une année à l'autre, y compris en termes d'occupation physique des locaux).

La méthode « des maximas » révèle toutefois **l'existence d'une capacité scolaire non-attractive pour les parents**, et dès lors sous-utilisée. La consultation des acteurs de l'enseignement secondaire bruxellois a montré que **la capacité non-mobilisée tend à se concentrer dans certains établissements et/ou filières peu demandés**. Ces impres-

sions du terrain ont été confirmées par une analyse quantitative dans l'enseignement secondaire francophone, qui montre que 67 % des réserves de capacité générées par la méthode « des maximas » (comparés au dernier nombre d'inscrits le plus récent de l'établissement) se concentrent dans les 40 % d'écoles les moins attractives.

Que faire ?

- > **L'utilisation de la méthode « des maximas » doit être extrêmement prudente en Région bruxelloise.** Outre les risques intrinsèques de s'appuyer sur des valeurs extrêmes et sa difficile application à un niveau fin de désagrégation (formes et degrés d'enseignement), cette méthode conduit probablement à **surestimer l'offre disponible dans des écoles qui, de fait, sont actuellement peu attractives**. Une capacité globale établie en sommant les maximas de tous les établissements intègre probablement des places qui ne trouveront pas preneur en vertu du principe actuel de liberté de choix accordée aux parents. **Ces places, dès lors, ne devraient pas être considérées comme des capacités d'accueil directement mobilisables.**
- > Il y a lieu de mener une **réflexion sur l'attractivité des établissements scolaires** dont la capacité actuelle est largement en-dessous des maximas historiques, pour, probablement plus à moyen qu'à court terme, remettre cette offre sur le marché. **La création de places scolaires se ferait donc via deux canaux** : d'une part, **la mise sur le marché de nouvelles places** (via l'extension ou la création d'écoles) et, d'autre part, **la remobilisation de places existantes**, mais actuellement non-utilisées.
- > Cette réflexion devrait se faire **prioritairement dans les établissements scolaires bien accessibles** depuis les espaces résidentiels où la saturation est forte. Une partie des établissements (dont les degrés inférieurs sont) peu attractifs étant ceux ayant un degré supérieur orienté vers le professionnalisant plus que le général, **le développement de degrés autonomes d'observation (DOA)⁹ pour le premier degré** peut être une piste (développée notamment du côté francophone). La création de DOA implique cependant de garantir par la suite pour les élèves des places dans des degrés supérieurs attractifs. En effet, le comportement actuel des parents témoigne de logiques bien légitimes de sécurisation de parcours scolaires qui doivent être rencontrées, élément qui a été souligné notamment lors de la consultation des acteurs néerlandophones.

9. DOA : Degré d'observation autonome, regroupant, dans l'enseignement secondaire francophone, dans un établissement distinct des élèves du 1^{er} degré, dit degré d'observation (normalement pour les élèves âgés de 12 à 14 ans - maximum 16 ans).

3. Les projets de création de places scolaires programmés entre 2016 et 2025 dans l'enseignement secondaire en Région bruxelloise sont connus et permettent d'approcher l'offre scolaire en 2025, mais leur réalisation effective conditionne largement l'ampleur des tensions à l'horizon 2025.

Paradoxalement, suite au travail de monitoring du Service École de perspective.brussels, **les projets d'accroissement de la capacité scolaire sont mieux connus et mieux comptabilisés (en termes de places) que l'offre existante en Région bruxelloise** (tableau 2). Nous avons postulé dans cette étude que tous les projets de création de places scolaires programmés dans l'enseignement secondaire à l'horizon 2025 seraient effectivement réalisés, qu'ils seraient occupés à 100 % et qu'il n'y aurait pas de diminution de l'offre existante. Il s'agit là d'hypothèses très volontaristes.

TABLEAU 2 : CAPACITÉS EN 2015 ET PROJETS PROGRAMMÉS À L'HORIZON 2025, EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, PAR COMMUNAUTÉ, DEGRÉ ET FORME D'ENSEIGNEMENT.

		Degré 1	Général : degrés 2,3	Technique- Professionnel : degrés 2,3	Sous-total Degré 1 + Général degrés 2,3
Enseignement francophone	I. Capacités 2015	26 464	26 065	24 520	52 529
	II. Projets programmés à l'horizon 2025	4 787	4 713	1 617	9 500
	Total de l'offre potentielle en 2025 (I+II)	31 251	30 778	26 137	62 029
Enseignement néerlandophone	I. Capacités 2015	4 789	4 623	4 252	9 412
	II. Projets programmés à l'horizon 2025	1 744	660	440	2 404
	Total de l'offre potentielle en 2025 (I+II)	6 533	5 283	4 692	11 816

La dernière colonne somme le premier degré et les 2° et 3° degrés généraux, dans l'optique de souligner les bilans dans des segments de l'offre dont les locaux sont relativement standardisés (salles de classe et locaux destinés aux cours généraux), et éventuellement substituables. L'enseignement spécialisé, l'enseignement en alternance et les autres formes spécifiques ne sont pas pris en compte dans ce tableau.

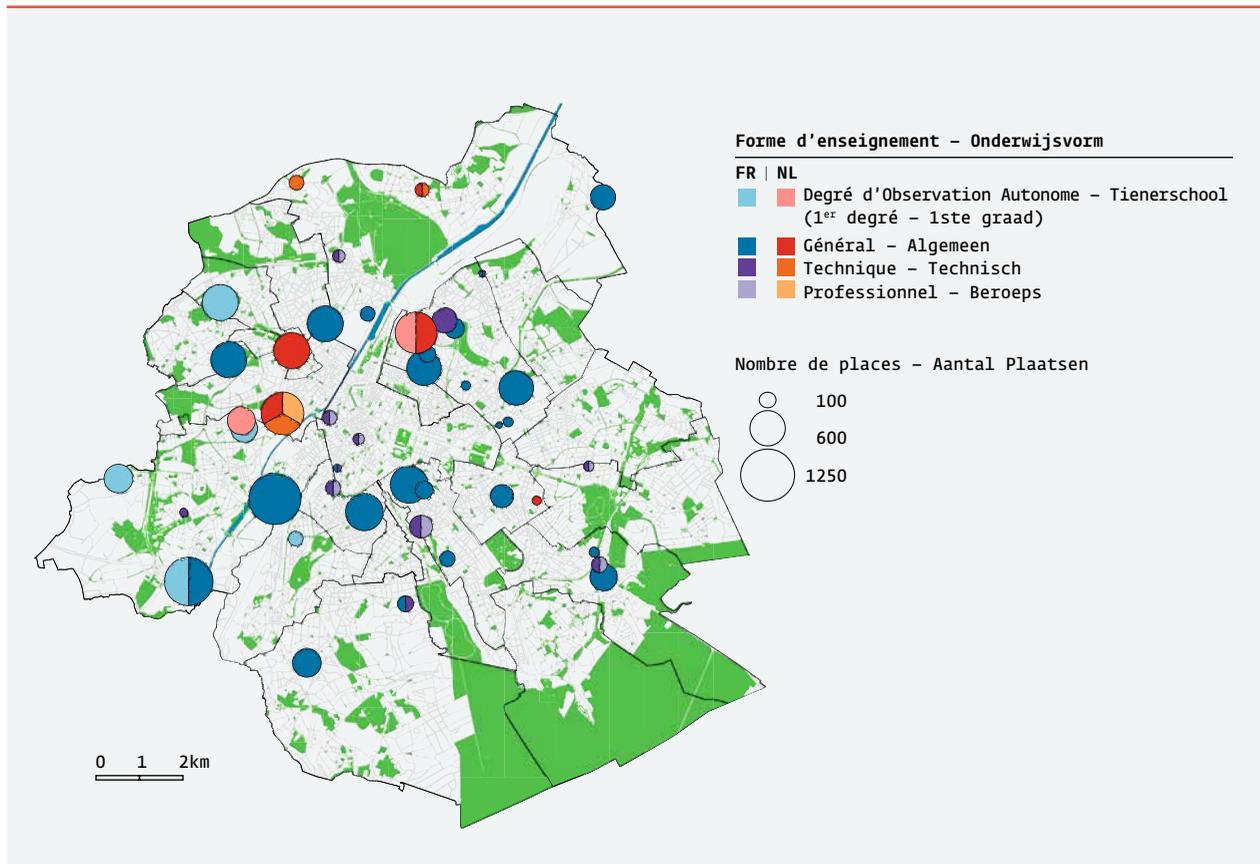
Source : calculs d'après données ETNIC, Vlaamse Overheid, IBSA et Service École de perspective.brussels

On observe une forte surreprésentation des projets programmés dans l'enseignement secondaire général à l'horizon 2025 (voir aussi figure 3). Cette prédominance de l'enseignement général reflète peut-être une demande des parents et/ou une volonté de PO de réorienter l'offre d'enseignement.

On notera également que, côté néerlandophone, l'ampleur des projets de création de places programmés dans l'enseignement secondaire en Région bruxelloise à l'horizon 2025 est, relativement à l'offre existante (c'est-à-dire au nombre d'élèves subsidiés en 2015), nettement plus importante que du côté francophone. Le nombre de places qui seront créées par les projets y représentent jusqu'à un tiers de l'offre existante dans le degré inférieur (contre seulement un cinquième dans l'enseignement francophone). Il en résultera potentiellement une augmentation du nombre d'élèves dans l'enseignement secondaire néerlandophone.

L'enseignement néerlandophone investit aussi significativement dans le renforcement des capacités de l'enseignement primaire en Région bruxelloise. À l'heure actuelle, un flux d'enfants, à la fin de l'enseignement fondamental, se tourne vers l'enseignement secondaire francophone en Région bruxelloise ou vers l'enseignement néerlandophone en périphérie, en partie faute de places. **L'ampleur des investissements en termes de création de places scolaires dans l'enseignement secondaire néerlandophone vise à permettre une certaine continuité des parcours dans l'enseignement néerlandophone (entre le fondamental et le secondaire). À terme, cette dynamique pourrait faire évoluer la part des élèves scolarisés dans l'enseignement secondaire dans chacune des Communautés.**

FIGURE 3 : LOCALISATION DES PROJETS DE CRÉATION DE PLACES SCOLAIRES PROGRAMMÉS ENTRE 2016 ET 2025 DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ORDINAIRE EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE.



Source : Monitoring de l'offre scolaire en Région de Bruxelles-Capitale, Service École de perspective.brussels, novembre 2017, UrbIS 2017

Que faire ?

- > **Les projets de création de places scolaires** programmés dans l'enseignement secondaire en Région bruxelloise à l'horizon 2025 **doivent absolument être menés à bien** et, compte tenu des délais de réalisation, il convient de planifier les projets à démarrer de manière complémentaire dans les zones prioritaires identifiées (voir infra). Il faut aussi veiller à maintenir la capacité actuelle des établissements existants.
- > La forme précise (voire l'option, mais cela était hors du champ de cette étude) d'enseignement développée dans les projets de création de places programmés n'étant pas toujours fixée ou figée, il faut profiter de ces opportunités et des estimations disponibles pour **affiner la définition de l'offre supplémentaire**.
- > Il faudrait **questionner la forte surreprésentation de l'enseignement général dans les projets programmés** et profiter des nouvelles créations de places pour **revaloriser également l'enseignement technique et professionnel**. Cette réflexion devrait se faire dans un cadre cohérent, intégrant l'enseignement de promotion sociale, voire l'enseignement supérieur et la formation professionnelle (notamment pour la mutualisation d'infrastructures).



DROIT

CLASSE

1. ...

2. ...

3. ...

4. ...

Afin d'évaluer les besoins dans l'enseignement secondaire en Région de Bruxelles-Capitale à l'horizon 2025, nous avons confronté les estimations de l'offre et la demande scolaires par grands segments de l'offre d'enseignement secondaire (1^{er} degré, 2^e et 3^e degrés d'enseignement général, 2^e et 3^e degrés de l'enseignement technique et professionnel), côté francophone et côté néerlandophone. Cette confrontation a permis de mettre en évidence les segments de l'offre les plus problématiques en Région bruxelloise.

Concrètement, les tensions sont identifiées en comparant la perspective de population scolaire en 2025 (réalisée par l'IBSA) à la capacité en 2015 (correspondant, pour rappel, aux élèves subsidiés) à laquelle on ajoute les projets de création de places scolaires programmés pour reconstituer une offre potentielle en 2025.

1. En 2025, tous les segments de l'offre d'enseignement secondaire ne seront pas touchés de la même manière par le manque de places. Les surcroits de capacité à créer se concentrent dans certains degrés et dans certaines formes de l'enseignement secondaire bruxellois.

Le tableau 3 montre qu'en maintenant l'offre actuelle d'enseignement secondaire constante (capacités 2015), il y aurait d'importants déficits de places à l'horizon 2025 dans tous les segments de l'enseignement secondaire au sein des deux Communautés, au vu de la forte croissance de la population scolaire attendue en Région bruxelloise (selon les projections de l'IBSA).

Cela étant, les projets de création de places programmés dans l'enseignement secondaire d'ici 2025 permettront de résorber en partie ce manque de places, à condition que tous les projets de création de places programmés se réalisent de facto, dans les délais impartis, et soient effectivement occupés.

En tenant compte des projets programmés et sous réserve de toutes les hypothèses qui sous-tendent ces perspectives, **ce serait dans l'enseignement secondaire francophone qu'on observerait les déficits les plus importants en 2025 en Région bruxelloise, en particulier dans les 2^e et 3^e degrés techniques et professionnels** où l'on s'attend à un déficit d'environ 3 000 places.

TABLEAU 3 : CONFRONTATION DE LA CAPACITÉ EN 2015 ET DES PROJECTIONS DE POPULATION SCOLAIRE À L'HORIZON 2025, EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, PAR COMMUNAUTÉ, DEGRÉ ET FORME D'ENSEIGNEMENT.

		Degré 1	Général : degrés 2,3	Technique- Professionnel : degrés 2,3	Sous-total Degré 1 + Général degrés 2,3
Enseignement francophone	Capacités 2015	26 464	26 065	24 520	52 529
	Projections de population scolaire 2025 (IBSA)	31 937	30 284	29 174	62 221
	Déficits de places (à offre constante)	-5 473	-4 219	-4 654	-9 692
Enseignement néerlandophone	Capacités 2015	4 789	4 623	4 252	9 412
	Projections de population scolaire 2025 (IBSA)	5 718	5 574	4 563	11 292
	Déficits de places (à offre constante)	-929	-951	-311	-1 880
Total Région de Bruxelles-Capitale	Somme des déficits (à offre constante)	-6 402	-5 170	-4 965	-11 572
	Somme des déficits en tenant compte des projets programmés à l'horizon 2025 (sous réserve des hypothèses sous-tendant ces perspectives)	-686	-291	-3 037	-192

La dernière colonne somme le premier degré et les 2° et 3° degrés généraux, dans l'optique de souligner les bilans dans des segments de l'offre dont les locaux sont relativement standardisés (salles de classe et locaux destinés aux cours généraux), et éventuellement substituables. L'enseignement spécialisé, l'enseignement en alternance et les autres formes spécifiques ne sont pas pris en compte dans ce tableau comparatif. Le total régional somme les déficits constatés dans chacune des Communautés (les surplus éventuels dans l'une des deux Communautés ne sont pas pris en compte ici, puisque le libre choix de l'école accordé aux parents implique que chaque enfant peut être scolarisé dans la langue d'enseignement de son choix).

Source : calculs d'après données ETNIC, Vlaamse Overheid, IBSA et Service École de perspective.brussels



04

OÙ CRÉER

DES ÉCOLES ?

OÙ SONT LES ZONES

EN TENSION ?

Cette section a pour objectif d'identifier les zones de carence où la création de places dans l'enseignement secondaire en Région bruxelloise devrait être privilégiée. Nous confrontons ici les estimations de l'offre et la demande plus finement dans l'espace bruxellois en tenant compte du comportement de mobilité des élèves.

Le modèle et les indicateurs développés par le BSI ont été conçus dans l'optique d'identifier les lieux où envisager de nouvelles implantations scolaires en Région de Bruxelles-Capitale pour combler une offre significative-

ment déficitaire. Dès lors, les résultats n'ont pas été reproduits pour les 2^e et 3^e degrés de l'enseignement général francophone, ni pour le 1^{er} degré de l'enseignement néerlandophone, ni pour les 2^e et 3^e degrés de l'enseignement technique et professionnel néerlandophone, puisque le déficit de places devrait être assez réduit dans ces formes et degrés, sous réserve, à nouveau, de toutes les hypothèses qui sous-tendent ces perspectives et à condition que les projets de création de places programmés à l'horizon 2025 se réalisent de facto, dans les délais impartis, et soient effectivement occupés.

Estimer et localiser la demande insatisfaite en 2025

La confrontation de la demande à l'offre scolaire dans l'enseignement secondaire ne peut décentement pas se faire, en Région bruxelloise, de manière globalisée. Le bilan par degré et forme d'enseignement montre que le besoin est concentré dans certains segments de l'offre d'enseignement secondaire. On peut évidemment penser que ce bilan varie également dans l'espace. C'est dans cette optique que s'inscrit la démarche de spatialisation de la demande insatisfaite à l'horizon 2025.

Le principe général de cette démarche est d'identifier les quartiers où résident des élèves qui se dirigent vers des écoles (existantes ou programmées) qui verraient, du fait de ces flux, leur capacité saturée. Les flux entre lieux de résidence et écoles sont estimés en fonction du comportement moyen de mobilité du segment de l'enseignement dans lequel les élèves sont inscrits en 2015.

L'idée est donc ici non pas tant d'identifier des établissements saturés, mais des quartiers où résident des élèves « recrutés » par des établissements en voie de saturation. De la sorte, on peut identifier les zones de tension au lieu de résidence et réfléchir ensuite à la manière de desservir au mieux ces zones par une offre scolaire supplémentaire.

L'emploi d'un tel modèle revient à considérer qu'au sein d'un segment donné d'enseignement, la zone de recrutement d'une implantation devrait a priori être définie sans sélectivité au sein des zones de résidence situées à une distance donnée de l'établissement. La réalité est bien sûr toute autre, mais dans le cadre d'un travail prospectif, il nous paraissait important de ne pas intégrer un mode de fonctionnement (par exemple, le recrutement sélectif des élèves par les établissements au sein d'un même quartier ou le choix des écoles les mieux « cotées » par les parents) contre lequel tentent de lutter certains outils de régulation des systèmes scolaires.

Le modèle produit, par quartier de résidence des élèves, un indicateur de saturation qui peut être cartographié :

- > Le taux de saturation moyen des implantations où se voient scolarisés -par le modèle- les élèves, à l'échelle des secteurs statistiques et au lieu de résidence.

Quoique cet indicateur tend à être fortement « lissé » par le modèle, il permet de mettre efficacement en évidence les zones de résidence où s'observent les tensions. Les nouveaux projets de création de places scolaires devraient a priori cibler les lieux accessibles depuis/vers les zones de résidence où des effectifs importants sont concernés par des niveaux de saturation et/ou des distances élevés.

C'est pourquoi un second indicateur a été cartographié :

- > Le temps moyen d'accès, à l'horizon 2025, d'un secteur vers tous les autres secteurs, pondéré par le taux de saturation. Cette pondération fait que le temps d'accès calculé privilégiera les temps d'accès aux lieux saturés.

Concrètement, cet indicateur montre les zones qui maximisent l'accessibilité vis-à-vis de la demande insatisfaite.

Guide de lecture pour la cartographie

Sur les cartes, les cercles sont proportionnels à la **population scolaire au lieu de résidence**.

Pour traduire les besoins, les **saturation par quartier de résidence** sont cartographiées dans une gamme allant du vert au rouge (de la saturation la plus faible à la plus élevée) dans les cercles proportionnels. Ce degré de saturation a été obtenu en affectant tous les élèves attendus en 2025 aux implantations prévues à cette date, compte tenu de l'offre actuelle et des projets de création de places nouvelles. Les flux prévus depuis un quartier vers une implantation sont d'autant plus importants que le nombre d'élèves résidant dans le quartier est élevé et que la capacité de l'implantation est grande. Inversement, les flux sont d'autant moins élevés que la distance est grande entre le quartier et l'implantation.

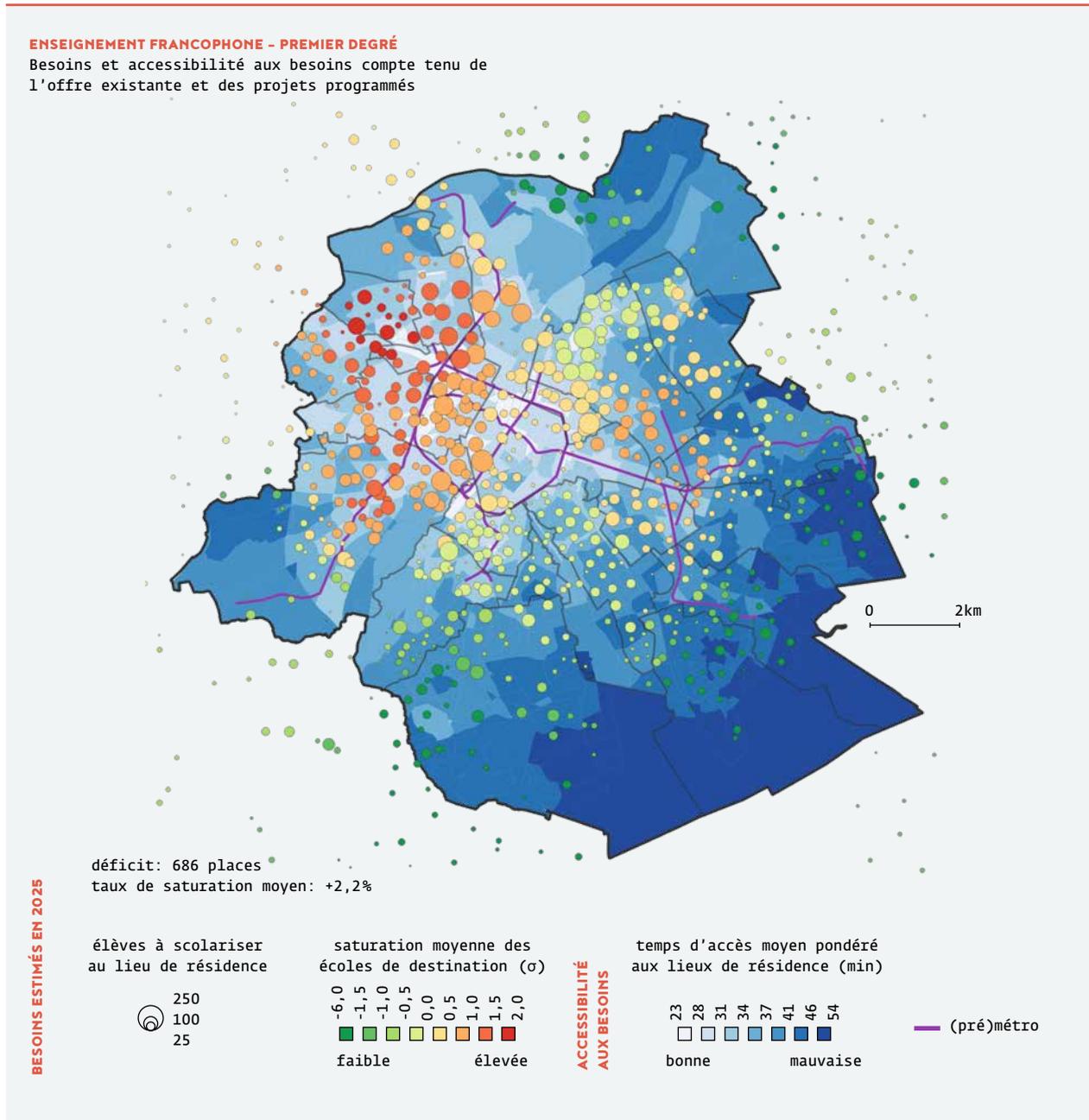
L'offre projetée étant inférieure à la demande prévue en 2025, l'affectation de l'ensemble des élèves aux implantations ne peut se faire qu'en dépassant le nombre de places disponibles. Cependant, toutes les implantations ne se retrouvent pas saturées au même niveau. Selon leur localisation par rapport à la demande, et par rapport aux implantations « concurrentes », certaines implantations sont plus saturées que d'autres. Le niveau de saturation d'un quartier a été estimé en calculant le niveau moyen de saturation des diverses implantations où les élèves du quartier sont envoyés par le modèle. Pour assurer la comparabilité des cartes, les valeurs ont été converties en écart-type autour de la saturation moyenne du segment, de manière à mieux distinguer la situation des quartiers.

À défaut d'une offre prévue suffisante par rapport à la demande attendue en 2025, l'affectation de la demande aux implantations conduit globalement à un dépassement des capacités de ces dernières. Les dépassements sont cependant inégalement répartis dans l'espace urbain, et certains quartiers résidentiels se retrouvent plus que d'autres liées à des implantations saturées, ce que met en lumière la carte des saturations.

La cartographie du temps d'accès, dans une gamme allant du bleu clair au bleu foncé, montre (dans les teintes les plus claires) les espaces les mieux connectés par transports en commun (tels que prévus en 2025) à l'ensemble des quartiers ayant des saturations plus fortes que la moyenne. La création de nouvelles places, de préférence dans de tels espaces, permettrait en principe de limiter la durée des trajets depuis les quartiers les plus saturés.

On voit que les espaces bien connectés ne sont pas toujours à proximité immédiate des quartiers les plus saturés : le réseau de métro, en particulier, explique la bonne connectivité de quartiers qui sont pourtant relativement éloignés de la demande la plus saturée.

FIGURE 4 : CARTOGRAPHIE DE LA CONFRONTATION DE LA CAPACITÉ ET DE LA DEMANDE À L'HORIZON 2025, DANS LE PREMIER DEGRÉ DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE FRANCOPHONE EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, À L'ÉCHELLE DES SECTEURS STATISTIQUES.



Source : calculs IGEAT d'après données ETNIC, Vlaamse Overheid, IBSA, Service École de perspective.brussels, Bruxelles Mobilité et STIB. (CCBY) Brussels Studies Institute, ULB IGEAT (P. Marissal & B. Wayens) & perspective.brussels - 2018

1. La confrontation de la demande à l'offre scolaire dans l'enseignement secondaire ne peut pas se faire, en Région bruxelloise, de manière globalisée. Le bilan par degré et forme d'enseignement montre que le besoin est concentré dans certains segments de l'offre d'enseignement, mais le niveau de tension entre offre et demande varie également fortement dans l'espace.

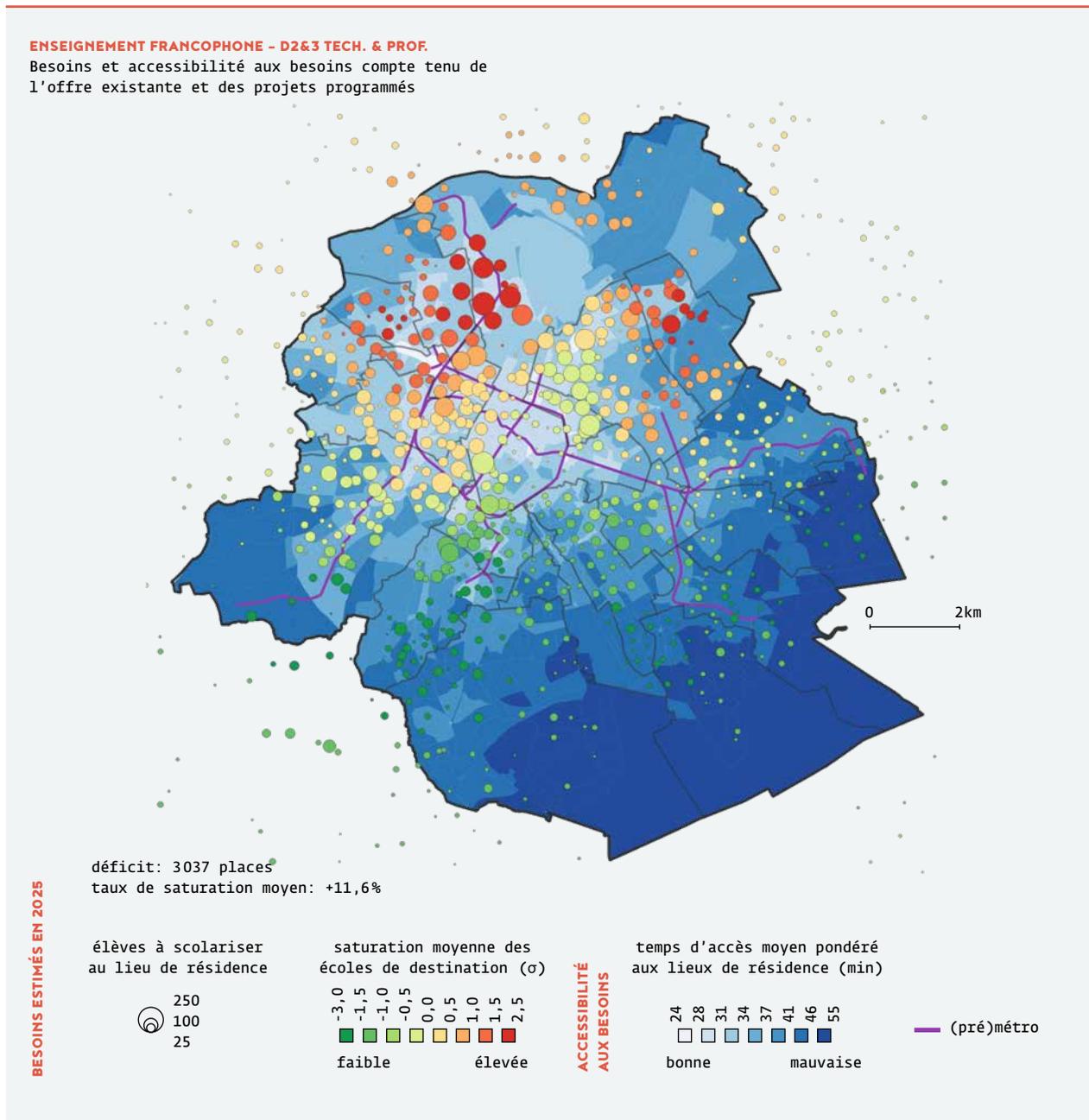
Une lecture détaillée de la cartographie relative au **premier degré de l'enseignement secondaire francophone** (figure 4), montre, qu'en l'état actuel de l'offre prévue, ce sont **principalement les quartiers à l'Ouest de la Région qui se retrouveraient les plus saturés**, même si des poches de saturation apparaissent également, mais à un niveau moindre, dans plusieurs quartiers dans le Sud de Schaerbeek ou aux environs. Les saturations les plus faibles se rencontreraient par contre dans le Sud-Est de la Région.

À Evere, Schaerbeek et Woluwé, il semble qu'une grande partie de la croissance de la population scolaire concernée puisse être absorbée par les projets de création de places programmés dans le premier degré de l'enseignement secondaire francophone à l'horizon 2025. Un niveau de

tension un peu plus élevé persistera cependant aux confins de Schaerbeek, Woluwé et Etterbeek. Rappelons que la méthode d'estimation prend essentiellement en compte la localisation des capacités existantes, le niveau et la forme d'enseignement ainsi que la distance domicile-école. On peut donc s'attendre, dans ces zones comme dans l'ensemble du cadran Sud-Est, à ce que la saturation de certaines écoles secondaires plus cotées reste sensible si les (premiers) choix des parents n'évoquent pas et si l'attractivité des nouvelles places créées est insuffisante.

C'est clairement à l'Ouest de la Région, où la croissance des populations scolaires concernées est forte, que malgré des places supplémentaires programmées dans le premier degré de l'enseignement secondaire francophone, des déficits importants persisteront. Dès lors, de nombreux élèves résident dans des quartiers où les écoles accessibles seront saturées. Dans cette zone, les projets de création de places programmés dans le premier degré sont encore insuffisants et il est donc particulièrement important de continuer les efforts, mais aussi de plancher sérieusement sur la remobilisation des places disponibles non-occupées par manque d'attractivité envers les parents.

FIGURE 5 : CARTOGRAPHIE DE LA CONFRONTATION DE LA CAPACITÉ ET DE LA DEMANDE À L'HORIZON 2025, DANS LES 2^E ET 3^E DEGRÉS DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL FRANCOPHONE EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, À L'ÉCHELLE DES SECTEURS STATISTIQUES.



Source : calculs IGEAT d'après données ETNIC, Vlaamse Overheid, IBSA, Service École de perspective.brussels, Bruxelles Mobilité et STIB. (CCBY) Brussels Studies Institute, ULB IGEAT (P. Marissal & B. Wayens) & perspective.brussels - 2018

Pour les 2^e et 3^e degrés de l'**enseignement technique et professionnel francophone** (figure 5), **les saturations se décalent vers le Nord et les limites de la Région, touchant plus fortement Laeken, mais aussi le Nord de Schaerbeek et Evere**. Il y a ici clairement deux zones de tension importantes, où le peu d'offre supplémentaire programmée à l'horizon 2025 dans ce segment ne compensera pas la demande issue de la croissance démographique. À moins d'espérer une diminution significative des orientations vers l'enseignement professionnalisant en faveur de l'enseignement général, où il y a davantage de créations

de places programmées d'ici 2025. De manière générale, il y aurait trop peu d'accroissement de l'offre dans l'enseignement technique et professionnel, particulièrement dans le Nord de la Région.

Dans le cas des 2^e et 3^e degrés de l'enseignement général francophone, il s'avère que l'offre en 2025 (autrement dit, la capacité existante en 2015 à laquelle on ajoute les projets de création de places programmés à l'horizon 2025) est déjà suffisante en regard de la demande estimée selon nos hypothèses.

Que faire ?

- > Pour les trois segments étudiés de l'**enseignement secondaire francophone**, les cartes d'accessibilité aux lieux sursaturés permettent de dégager deux types d'espaces à privilégier pour renforcer l'offre scolaire :
 - a. Les espaces proches de lieux saturés**, en fonction des opportunités foncières, mais aussi dans une logique d'extension voire de « remise sur le marché » d'offre non-utilisée actuellement au sein d'établissements existants.
 - b. Les espaces bien desservis par les transports publics** (comme la Gare de l'Ouest, les alentours de la station Simonis, la Gare du Midi, le Nord du Pentagone, la zone du canal au Nord de Tour et Taxis, voire d'autres sites plus au Nord de la Région pour l'enseignement professionnalisant), à exploiter éventuellement via la reconversion de bâtiments ou de sites ayant d'autres affectations. On est souvent là dans des zones où de grands projets sont à l'œuvre et où l'intégration de l'offre scolaire dans les plans de reconversion pourrait être plus systématiquement encouragée.

Les cartes produites dans le cadre de cette démarche prospective permettent donc de répondre à deux types de demandes :

- > encourager une action stratégique de (certains) PO sur certaines zones, et ce, pas uniquement dans une optique de nouvelles constructions ;
- > permettre d'évaluer rapidement des opportunités foncières arrivant en ordre parfois dispersé, mais aussi réorienter certains programmes de développement urbain.

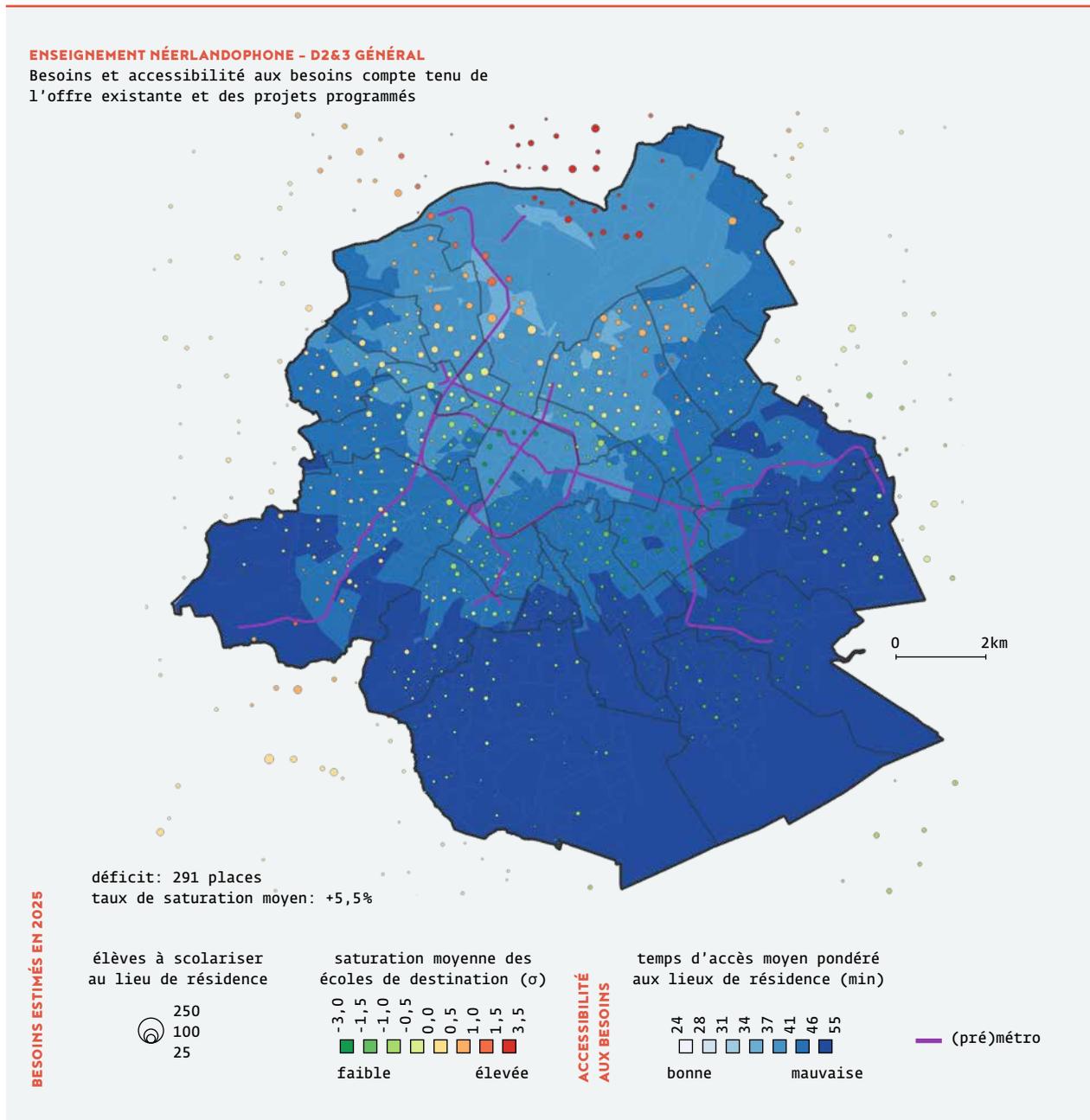
Que faire ?

- > **La mise en œuvre**, pour la création de places scolaires, **de sites plus lointains mais bien accessibles par les transports en commun** pourrait s'avérer **intéressante en termes de mixité sociale** des établissements (large recrutement et éventuel positionnement à l'interface de zones sociologiquement différenciées, comme la Gare du Midi, la Gare de l'Ouest...).
- > Cette mise en œuvre est actuellement découragée par les critères géographiques du **Décret inscriptions francophone**, surtout pour le développement de degrés autonomes d'observation (1^{er} degré). Il y a donc lieu de **reconsidérer le poids de ces critères géographiques** (en ce compris ceux portant sur le franchissement de frontières communales en l'absence d'offre dans la commune) dans la procédure d'inscription en 1^{re} année secondaire du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire francophone en Région bruxelloise.

Dans le cas de l'enseignement néerlandophone, globalement, l'offre potentielle en 2025 (en tenant compte des projets de création de places programmés à l'horizon 2025, sous réserve de leur réalisation effective,

et de leur occupation) serait en équilibre avec les projections de population scolaire réalisées par l'IBSA, sauf pour les 2^e et 3^e degrés de l'enseignement général.

FIGURE 6 : CARTOGRAPHIE DE LA CONFRONTATION DE LA CAPACITÉ ET DE LA DEMANDE À L'HORIZON 2025, DANS LES 2^E ET 3^E DEGRÉS DE L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL NÉERLANDOPHONE EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, À L'ÉCHELLE DES SECTEURS STATISTIQUES.



Source : calculs IGEAT d'après données ETNIC, Vlaamse Overheid, IBSA, Service École de perspective.brussels, Bruxelles Mobilité et STIB. (CCBY) Brussels Studies Institute, ULB IGEAT (P. Marissal & B. Wayens) & perspective.brussels - 2018

La carte des saturations pour ce segment de l'**enseignement néerlandophone** (figure 6) suggère que **c'est essentiellement dans le Nord de la Région, particulièrement à Neder-over-Hembeek que le problème se pose**. Les saturations touchent aussi, sur le territoire régional, de

larges parties de Laeken et du Nord de Schaerbeek. Les saturations concernent également la périphérie proche au Nord, en lien avec la navette scolaire transrégionale (flux scolaires entrants et sortants de la Région bruxelloise).

Que faire ?

- > La carte d'accessibilité indique clairement que c'est avant tout **les pourtours du Domaine royal et du plateau du Heysel** qui sont les espaces les plus indiqués **pour renforcer l'offre secondaire néerlandophone**, surtout si l'on tient compte de l'accessibilité aux espaces de la périphérie proche. Certaines zones de Schaerbeek, bien desservies par les trams circulant sur la grande ceinture Est, pourraient également être considérées (ce qui contribuerait à diminuer les distances moyennes parcourues). Bien connectés aux lignes de métro desservant les zones en tension, **les sites proches de la station Simonis** doivent également être envisagés sérieusement.

2. **La définition des zones les plus à même d'accueillir un accroissement de la capacité scolaire et desservant bien les quartiers en tension est en partie fondée sur une augmentation de l'usage des transports en commun par les élèves en Région bruxelloise.**

Comme spécifié précédemment, on considère dans cette étude que le réseau bruxellois de transports en commun prévu pour 2025 sera effectivement mis en œuvre et aura une capacité suffisante pour assurer les déplacements des élèves. Or, il s'agit là d'une hypothèse volontariste.

Que faire ?

- > L'accroissement de l'**usage des transports en commun par les élèves du secondaire** implique le **développement d'une capacité suffisante, notamment à l'Ouest de la Région**. Il y a donc lieu de remédier aux problèmes de saturation du réseau STIB qui pourraient survenir, y compris en réfléchissant à des alternatives (usage accru du vélo, adaptations des horaires scolaires...).

CONCLUSION

La présente étude pose une série de constats et fournit des pistes d'action à mener pour répondre au mieux aux besoins en création de places dans l'enseignement secondaire en Région bruxelloise à l'horizon 2025. Face à la croissance de la population scolaire à laquelle la Région est confrontée, l'objectif est d'assurer une place (de qualité) pour chaque enfant en âge de fréquenter l'enseignement secondaire en Région bruxelloise mais aussi de localiser les nouvelles créations de places dans les zones où la saturation (par rapport au lieu de résidence des élèves) est la plus forte.

Les projections de population réalisées par l'IBSA donnent une estimation claire de la population scolaire attendue en 2025 dans l'enseignement secondaire en Région de Bruxelles-Capitale, soit 19 500 élèves supplémentaires entre 2014-2015 et 2024-2025. En revanche, le manque de vision consolidée du nombre de places disponibles actuellement dans l'enseignement secondaire en Région bruxelloise complique l'estimation des besoins en création de places.

Les projets de création de places scolaires programmés en Région de Bruxelles-Capitale permettent quant à eux d'approcher l'offre scolaire en 2025, mais leur réalisation effective, dans les délais impartis, ainsi que l'occupation de l'ensemble des nouvelles places créées (sans diminution par ailleurs de la capacité existante) conditionnent largement l'ampleur des tensions à venir sur le territoire régional.

Les déficits attendus en 2025 sont relativement importants dans certains segments de l'enseignement secondaire. C'est particulièrement le cas dans les 2^e et 3^e degrés techniques et professionnels du côté francophone où l'on s'attend à un déficit d'environ 3 000 places. Les tensions varient également dans l'espace. C'est principalement dans les quartiers au Nord et à l'Ouest de la Région que le manque de places dans l'enseignement secondaire se fera le plus sentir.

Il y a lieu toutefois de garder en tête que ces perspectives reposent sur une série d'hypothèses et de choix dont il convient de tenir compte dans l'interprétation des résultats. On peut épingler notamment l'hypothèse (conservatrice) d'une répartition relative constante des élèves scolarisés entre l'enseignement secondaire néerlandophone et francophone en 2025, qui serait donc localement identique à celle observée en 2015. Or, cette répartition entre les deux Communautés pourrait certainement évoluer d'ici 2025 au vu des efforts actuels de création de places dans l'enseignement néerlandophone, tant fondamental que secondaire, en Région bruxelloise.

Face à ces constats, la question se pose dès lors des suites à donner à cette étude. Le Service École de perspective brussels souhaiterait attirer l'attention des décideurs politiques sur quatre points principaux, mis en lumière par l'étude.

Premièrement, il devient urgent de mettre en place un cadastre des places disponibles dans l'enseignement secondaire afin de faciliter le pilotage de l'offre bruxelloise d'enseignement, de manière prospective, en particulier avant chaque rentrée scolaire. Il serait également intéressant de réaliser une enquête de terrain dont l'objectif serait d'améliorer la connaissance de la capacité des infrastructures existantes dans l'enseignement secondaire en Région de Bruxelles-Capitale.

Deuxièmement, il y aurait lieu de mener une réflexion sur l'attractivité des écoles secondaires en Région bruxelloise où il reste des places disponibles, par manque d'attrait pour les parents, et particulièrement les écoles situées dans des zones bien connectées par transports en commun aux quartiers les plus saturés. L'objectif serait, à moyen terme, de remettre ces places actuellement non-occupées sur le marché. Un travail sur l'attractivité des écoles peu demandées pourrait être mené notamment via des dispositifs régionaux comme le « Contrat École » qui vise à favoriser l'intégration de l'école dans son quartier. Il conviendrait également que la Région de Bruxelles-Capitale travaille de concert avec les deux Communautés, qui pourraient quant à elles agir sur le projet pédagogique des écoles peu demandées. La création de places scolaires dans l'enseignement secondaire se ferait donc via deux canaux : d'une part, la mise sur le marché de nouvelles places (via l'extension ou la création d'écoles) et, d'autre part, la remobilisation de places existantes, mais actuellement non-utilisées.

Troisièmement, il faudrait questionner la forte surreprésentation de l'enseignement général dans les projets de création de places programmés d'ici 2025 dans l'enseignement secondaire en Région bruxelloise. Les nouvelles créations de places pourraient également être l'occasion de revaloriser l'enseignement technique et professionnel où un manque criant de places se profile du côté francophone. Une réflexion devrait être menée sur les options à privilégier dans les filières techniques et professionnelles, en lien avec les développements futurs en termes de formation professionnelle et les besoins en termes d'emploi.

Enfin, dans une logique territoriale, la question de la programmation et de la localisation des nouvelles places dans l'enseignement secondaire en Région de Bruxelles-Capitale sera, à l'avenir, intégrée de manière plus systématique dans les Plans d'Aménagement Directeur (PAD). L'opportunité de reconvertir des bâtiments ou sites inoccupés via la réalisation de nouveaux équipements scolaires sera aussi encouragée, particulièrement dans les zones en tension définies dans la présente étude. En fonction des opportunités foncières au sein du territoire régional, la création de places scolaires devrait ainsi se faire en priorité dans les zones situées à proximité des quartiers les plus saturés où résident les élèves du secondaire et/ou dans des pôles d'accessibilité bien desservis par le réseau bruxellois de transports en commun (en particulier le métro), comme c'est le cas de la Gare de l'Ouest ou de la Gare du Midi par exemple.

